

## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui de deux demandes de crédit :

- soit de Fr. 2'920'000.- TTC pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de transformation des locaux de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :

le réaménagement du rez-de-chaussée supérieur et du 1<sup>er</sup> étage pour le libre accès en lecture publique, l'aménagement des sous-sols du bâtiment pour garantir la conservation du patrimoine documentaire et le rafraîchissement de cinq salles initialement occupées par les fonds spéciaux

- soit de Fr. 210'000.- pour achever la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent : l'installation d'un ascenseur dans le corps central du bâtiment N° 6 du collège de Numa-Droz, l'assainissement de ses alentours et les travaux préparatoires aux étapes suivantes.

(du 9 février 2005)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

#### **RESUME**

Le 23 mars 2004, le Conseil général votait par 33 voix sans opposition le crédit de Fr. 1'815'000.- pour assurer la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville. Cette étape s'inscrit dans un projet plus global qui vise, lui, à préparer l'extension future de cette institution qui, rappelons-le, partage le bâtiment N° 6 du Centre scolaire de Numa-Droz. Ce projet est conçu en plusieurs étapes distinctes de manière à ce qu'elles puissent être planifiées dans le temps et la durée en fonction des besoins et attentes réciproques des deux institutions et des moyens financiers de la Ville. Les objectifs de ce projet, qui occupe la Commission de la Bibliothèque depuis 1997, sont conformes aux différents rapports qui ont été approuvés par le Conseil communal en 2002.

Cette deuxième étape, annoncée dans le rapport du Conseil communal au Conseil général du 26 février 2004, fait partie du programme de

réalisation de la première phase du projet initial. Elle vise deux objectifs précis :

- Réaménager le secteur de la lecture publique situé au rez-de-chaussée supérieur et assurer son extension au premier étage afin d'adapter les zones du libre accès à l'accroissement des collections encyclopédiques et du multimédia.
- Aménager les sous-sols du bâtiment pour permettre l'installation des équipements nécessaires à l'extension des zones de stockage et pour assurer la mise en sécurité du patrimoine imprimé et graphique et l'application des normes de conservation.

Ce rapport se propose, dans une première partie, de rappeler brièvement l'importance que revêt la lecture publique et la conservation du patrimoine documentaire dans le contexte institutionnel, puis de dresser l'état d'avancement des travaux engagés dans le cadre de la première étape. Ensuite, dans une deuxième partie, il présente les objectifs des deux grands axes qui occupent les travaux de transformation prévus dans la deuxième étape. Enfin, il se propose de détailler les principales améliorations dont va bénéficier l'institution, tant sur le plan technique que sur le plan du service public.

## ***Première partie***

### **1 INTRODUCTION**

Considéré comme l'activité la plus visible et la plus spectaculaire de la Bibliothèque de la Ville, le libre accès incarne aujourd'hui en matière de documentation, d'actualité et de divertissements un instrument indissociable des pratiques d'information et de lectures des usagers. Les données statistiques qu'elle enregistre (+ 113% d'augmentation des documents empruntés en 25 ans) ne laissent planer aucun doute sur l'intérêt du public pour les collections de la lecture publique. Ce phénomène s'explique, notamment, par la diversité de l'offre documentaire et la multiplicité de ses supports. Amplifié depuis l'avènement du multimédia et des réseaux, ce phénomène est parfaitement identifiable si l'on en juge le taux de fréquentation en libre accès. La conjugaison de l'ensemble de ces éléments ne laisse pas d'autre alternative au service public que de s'adapter aux innovations ambiantes et au nouveau comportement des usagers face aux technologies de l'information. Renforcer sa capacité d'accueil pour mieux répondre à cette évolution et adapter ses prestations publiques constituent le premier objectif des travaux de réaménagement de cette deuxième étape.

Quant à la conservation des fonds culturels archivistiques et iconographiques des Montagnes neuchâtelaises qui représentent plus de 4'000 mètres linéaires, elle ne fait pas mystère de son infrastructure vieillotte qui ne peut plus absorber les fonds, déjà hébergés pour certains dans les locaux d'ESTER. C'est grâce à une nouvelle infrastructure qui répondra aux normes de la conservation qu'elle pourra mettre en sécurité ce patrimoine d'intérêt national, voire international, maintenir son pôle d'excellence en la matière et renforcer sa coopération régionale dans le secteur.

## **1.1 Bref historique**

### **1.1.1 La lecture publique dans le contexte institutionnel**

Dans l'histoire de l'institution, la lecture publique occupe un volet important puisqu'elle a contribué à asseoir sa notoriété. En effet, soucieuse de participer au développement culturel de sa ville, la Bibliothèque de la Ville suit les voies de la modernisation qui s'opèrent dans le monde des bibliothèques en Europe. Bénéficiant de l'élan économique et social de la Ville dans les années 1970, elle entame progressivement une lente mutation et adopte dans le contexte de ses transformations réalisées en 1976 le libre accès qui va s'imposer dans toutes les bibliothèques publiques. En un quart de siècle, la Bibliothèque de la Ville développe de nouvelles prestations et s'affirme comme un instrument de référence.

Parallèlement à la lecture publique, elle acquiert des compétences dans les secteurs archivistique, iconographique et audiovisuel. Elle réorganise le département des manuscrits, publie plusieurs ouvrages sur ses fonds d'archives et s'emploie à développer diverses coopérations sur le plan régional et national qui aboutissent à la création du Réseau des bibliothèques neuchâtelaises et jurassiennes (RBNJ). Elle se voit confier la campagne de microfilmage des journaux cantonaux, la gestion et la publication de la Bibliographie neuchâtelaise et, tout récemment, la rédaction de la Filmographie neuchâtelaise. Toutes ces prestations, et bien d'autres, incitent l'Etat de Neuchâtel à la soutenir financièrement dans ses activités<sup>1</sup>.

### **1.1.2 Des collections archivistiques au cœur de la cité**

La Bibliothèque de la Ville s'est profilée au fil des années pour récolter les fonds d'archives qui portent sur l'histoire associative, politique, économique, littéraire ou architecturale des Montagnes neuchâtelaises, par exemple, Hélio Courvoisier, La Musique d'Harmonie Les Armes-Réunies, Archives sonores du Club 44, ou plus largement sur l'histoire du

---

<sup>1</sup> La convention entre l'Etat de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds concernant l'aide du canton à la Bibliothèque de la Ville prévoit en 2005 une subvention de 650'000 francs

canton de Neuchâtel avec les fonds photographiques du Service de la protection des monuments et des sites, Archives pour demain, etc. Pourquoi cette appropriation et qu'en faire ? Sur la question de l'appropriation, la Bibliothèque de la Ville ne s'est jamais dérobée à son statut, malgré son manque chronique de place et d'équipement. Elle accueille les archives qui lui sont proposées avec beaucoup de respect étant consciente de la fragilité de ce patrimoine. Qu'en faire ? Les sauver pour les mettre ultérieurement à disposition du public. C'est tout l'enjeu de sa sauvegarde et de sa place au cœur de la cité. Vouloir la conserver, la valoriser, faire en sorte que le public se l'approprie pleinement relève de la volonté de rassembler cette mémoire collective pour les générations futures.

Les attentes de la société et des pouvoirs publics se sont manifestées et il convient d'y répondre avec des mesures véritablement professionnelles. C'est ainsi que ce patrimoine sera réellement sauvegardé et acquerra une plus grande visibilité.

### **1.1.3 Un instrument culturel qui doit s'adapter à l'évolution des techniques d'information**

Depuis son entrée dans les réseaux nationaux, en 1996, et grâce à l'engagement des compétences nécessaires, la Bibliothèque de la Ville n'a cessé d'engager de gros efforts, non seulement pour mettre en valeur les fonds culturels archivistiques et iconographiques, mais pour pouvoir adopter les normes en vigueur dans le milieu professionnel.

Si elle doit maintenir sa capacité d'accueil en lecture publique et rester en phase avec l'évolution des savoirs et de l'actualité, n'oublions pas que la Bibliothèque de la Ville est tributaire de la spécificité des supports et de l'information, des techniques de conservation et de mise à disposition du public qui subissent de profondes mutations dans tous les secteurs avec lesquels elle travaille (audiovisuel, Internet, numérisation, désacidification, etc.).

Ne pouvant freiner, ni son développement, ni sa fréquentation constante (120'000 usagers en 2004), ni le dépôt de nouveaux fonds d'archives (plus de 30 fonds déposés en moins de 10 ans), la Bibliothèque de la Ville doit se résoudre à repenser tous ses espaces, tant dans le secteur public que dans celui du patrimoine. C'est dire si le réaménagement de ses locaux constitue un enjeu majeur auquel elle ne peut pas se soustraire. Cette deuxième étape des travaux de transformation, même si elle ne répond pas pleinement au programme initial souhaité, représente un pas déterminant dans le processus de développement et de modernisation de la Bibliothèque de la Ville.

La Commission de la Bibliothèque fut d'ailleurs unanime à souhaiter cette transformation, compte tenu des objectifs poursuivis par l'institution, et à

en étudier sa faisabilité. Le rapport d'étude<sup>2</sup> qui s'ensuivit fut accepté en commission, le 2 octobre 2002, puis approuvé ensuite par le Conseil communal.

## **2 RAPPEL DES CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE**

Nous rappelons, conformément à ce qui a été précisé dans le rapport du 26 février 2004 déjà mentionné, que le projet de transformation de la Bibliothèque de la Ville est prévu en plusieurs étapes. Nous avons convenu que chacune d'elles pourra être réalisée en tant que telle, autrement dit, sans compromettre, ni le développement futur, ni l'unité globale du projet. Il s'agit d'un concept évolutif qui est conçu de manière à ce que tout ce qui aura été réalisé dans une étape donnée ne sera plus à reprendre ultérieurement. Enfin, nous indiquons que tout nouvel aménagement nécessaire au développement futur de la Bibliothèque de la Ville devra s'intégrer dans le projet initial approuvé par l'autorité d'entente avec la direction de l'Ecole secondaire.

## **3 LA PREMIERE PHASE DU PROJET DIVISEE EN DEUX ETAPES**

Fort des décisions prises par la Commission de la Bibliothèque quant à l'intérêt du projet, le Conseil communal décidait d'engager la mise en oeuvre de sa première phase. Cette phase proposait la réalisation complète des étapes une et deux, prévues initialement pour être exécutées d'un seul tenant. Il en confiait l'étude financière à l'Institut pour l'Economie de la Construction (IEC) à Lausanne qui procéda à l'évaluation du montant total des travaux (étapes une et deux) selon la méthode dite par CFE (code des frais par éléments). Le Conseil communal décidait ultérieurement de scinder la réalisation des travaux en deux étapes distinctes, de fixer l'enveloppe budgétaire de la première étape et de la proposer au Conseil général dans sa séance de mars 2004.

## **4 RAPPORT DEJA PRESENTE AU CONSEIL GENERAL**

Il s'agit du rapport du 26 février 2004 portant sur une demande de crédit de Fr. 1'815'000.- TTC pour la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :

- l'assainissement de la périphérie et des sous-sols du bâtiment 6 du Centre scolaire de Numa-Droz
- l'installation d'un ascenseur/monte charge dans le corps central du bâtiment

---

<sup>2</sup> Rapport d'étude sur l'évolution de la Bibliothèque de la Ville par Julien Dubois, architecte SIA-EPFL, 2002

- les travaux d'infrastructures préparatoires de la deuxième étape.

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce rapport a été approuvé à l'unanimité par le Conseil général, le 23 mars 2004.

## **5 ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PREMIERE ETAPE**

Les travaux du gros œuvre ont été engagés en juillet 2004 afin d'éviter le plus possible les désagréments entre autres sonores pendant la période scolaire.

### **5.1 Le déménagement des archives**

Lors de la phase préparatoire des travaux, nous précisons que la Bibliothèque de la Ville a pris soin de déménager ses collections d'archives dans un lieu qui se devait de réunir, pendant toute la durée des travaux, des conditions de sécurité et de conservation acceptables, autrement dit sans trop d'humidité ni de changements brusques de température, et d'être, de surcroît, rapidement accessibles en cas d'urgence. 900 cartons d'archives, soigneusement étiquetés, ont rejoint leur entrepôt provisoire dans les abris de Numa-Droz, Progrès 29.

### **5.2 Les secteurs publics**

Tant le Centre de documentation et d'étude sur la langue internationale (CDELI) que le Département audiovisuel (DAV), deux secteurs touchés par les travaux préparatoires, occupent désormais leurs nouveaux locaux. Le CDELI hérite d'une nouvelle salle équipée pour l'accueil des chercheurs au deuxième étage du collège Numa-Droz. Quant au laboratoire photographique du DAV, il est d'ores et déjà opérationnel.

### **5.3 Le drainage et les travaux d'infrastructures préparatoires**

Le matériau de remblais extrait des travaux d'excavation s'est avéré de très mauvaise qualité (marne). Ne pouvant pas être réutilisé comme prévu initialement, il fallut se résoudre à son évacuation et, corollairement, à son remplacement par de la « chaille », mieux adaptée aux conditions du drainage. Quant aux travaux de maçonnerie entrepris dans les locaux du sous-sol de l'aile est, les chapes d'origine se sont révélées sablonneuses. Cette situation non prévisible a nécessité leur assainissement par la construction de dalles susceptibles de supporter les fortes charges (900 kg par m<sup>2</sup>) en prévision de l'installation des futurs rayonnages mobiles.

### **5.4 L'installation de l'ascenseur différée**

L'installation de l'ascenseur prévu dans le corps central du bâtiment N° 6 du Centre scolaire de Numa-Droz a dû être repoussée. En effet, au terme de l'étude technique et devant faire face à un long délai de commande de la machinerie (7 mois) qui reportait l'achèvement des travaux, au plus tôt en janvier 2005, la Commission de construction a pris la décision de reporter l'installation de l'ascenseur et ses travaux de gros œuvre pendant les vacances scolaires 2005. Les directions de la Bibliothèque de la Ville et de l'Ecole secondaire se sont entendues pour que les engagements des entreprises soient respectés.

## **5.5 Système de climatisation versus ventilation naturelle**

Dans le projet initial, il était question d'installer, dans les locaux du sous-sol de l'aile est du bâtiment, un système de climatisation capable d'assurer les conditions de conservation adaptées aux collections d'archives. A la suite d'une expertise minutieuse, confiée à l'un des spécialistes de la question sur le plan national<sup>3</sup>, et de plusieurs consultations auprès des ingénieurs spécialistes en hygrométrie<sup>4</sup>, il a été décidé de reconsidérer les options initiales puisqu'une solution alternative au système de climatisation pouvait être trouvée sur la base d'une analyse des qualités naturelles du bâtiment (mesures d'hygrométrie et de température internes relevées) et des caractéristiques du climat local (données moyennes mensuelles). Cette analyse a permis de mettre en évidence que « ... le climat observé à La Chaux-de-Fonds offre un taux d'humidité absolue de l'air qui n'est pas trop distant de celui souhaité dans les dépôts<sup>5</sup>». Des données moyennes obtenues, il résulte qu'on peut envisager de ventiler les locaux au moment où l'humidité absolue de l'air extérieur correspond à celle souhaitée dans les dépôts et que le déficit d'humidité hivernal peut facilement être compensé par la pose d'un humidificateur dans les locaux concernés. En réalité, il est permis de maintenir une ventilation naturelle à condition qu'une meilleure isolation des locaux soit effectuée, en procédant au changement des fenêtres et à la pose de volets en bois pour éviter la lumière. En résumé, avec l'aide d'une installation technique appropriée et surveillée par voie électronique, composée d'une ventilation d'amenée d'air, d'un ventilateur de brassage, d'un humidificateur, voire d'un déshumidificateur en cas de nécessité, il est possible d'éviter les variations brusques de température et d'investir dans une installation de climatisation dispendieuse en énergie et exigeante à l'entretien.

## **6 SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE DE LA PREMIERE ETAPE**

---

<sup>3</sup> Andrea Giovannini. Projet de réaménagement du bâtiment principal : architecture et conservation. Rapport. 2004, 6 p.

<sup>4</sup> Descriptif et directives de l'installation de ventilation à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. 2004

<sup>5</sup> cf. Andrea Giovannini. p. 3

Selon le rapport intermédiaire établi par le contrôleur financier de la commission de construction, le montant des adjudications à ce jour est de Fr. 989'140.-. [voir annexe]

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le point 5.3, la réalisation de la première étape a induit des travaux imprévus pour un montant de Fr. 99'000.- (drainage, maçonnerie, déplacement du tableau électrique etc.).

D'autre part, l'estimation en CFE réalisée par le bureau IEC est inférieure de Fr. 111'000.- au devis recalculé selon la méthode habituelle dite par CFC (code des frais de construction) [voir ci-dessous et comparatif en annexe]. Le maître de l'ouvrage a pressenti qu'une sous-estimation était vraisemblable suffisamment tôt pour se donner le temps de recalculer précisément le coût réel des travaux. C'est donc également la raison pour laquelle la première étape validée par le Conseil général n'a pas été complètement réalisée.

En résumé, le différentiel résiduel de la première étape est de Fr. 210'000.- et ce montant est nécessaire pour achever les travaux entrepris.

Nous précisons que l'erreur dans l'évaluation des coûts est en partie imputable aux délais extrêmement courts qui ont été fixés à l'entreprise pour procéder à l'estimation et qui n'ont pas permis d'effectuer tous les sondages et analyses préalables qu'il y aurait eu lieu de faire pour une telle transformation (état des fonds au sous-sol, vétusté des introductions et des infrastructures, etc.).

Le projet sera réalisé comme annoncé dans le rapport du 24 mars 2004, mais avec quelques simplifications techniques.

<b>CFC1 TRAVAUX PREPARATOIRES</b>			
	<b>11</b>	<b>Déblaiement, préparation du terrain</b>	<b>270'000.00</b>
	<b>13</b>	<b>Installations de chantier en commun</b>	<b>9'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 1 'TRAVAUX PREPARATOIRES'</b>		<b>279'000.00</b>
<b>CFC2 BÂTIMENT</b>			

	<b>20</b>	<b>Excavation</b>	<b>7'060.00</b>
	<b>21</b>	<b>Gros œuvre 1</b>	<b>484'560.00</b>
	<b>22</b>	<b>Gros œuvre 2</b>	<b>64'600.00</b>
	<b>23</b>	<b>Installations électriques</b>	<b>138'640.00</b>
	<b>24</b>	<b>Chauffage, ventilation, conditionnement d'air</b>	<b>19'820.00</b>
	<b>25</b>	<b>Installations sanitaires</b>	<b>25'000.00</b>
	<b>26</b>	<b>Installations de transport</b>	<b>113'900.00</b>
	<b>27</b>	<b>Aménagements intérieurs 1</b>	<b>369'150.00</b>
	<b>28</b>	<b>Aménagements intérieurs 2</b>	<b>88'270.00</b>
	<b>29</b>	<b>Honoraires</b>	<b>295'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 2 'BATIMENT'</b>		<b>1'606'000.00</b>
	<b>CFC3 EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION</b>		
	<b>37</b>	<b>Aménagements intérieurs 1</b>	<b>20'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 3 'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION'</b>		<b>20'000.00</b>
	<b>CFC5 FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE</b>		

	<b>52</b>	<b>Echantillons, maquettes, reproductions, documents</b>	<b>20'000.00</b>
	<b>53</b>	<b>Assurances</b>	<b>3'000.00</b>
	<b>58</b>	<b>Comptes d'attente pour provisions, réserves</b>	<b>92'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 5 'FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE'</b>		<b>115'000.00</b>
	<b>CFC9 AMEUBLEMENT ET DECORATION</b>		
	<b>90</b>	<b>Meubles</b>	<b>5'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 9 'AMEUBLEMENT'</b>		<b>5'000.00</b>
	<b>TOTAL GENERAL NET (TVA 7.6% COMPRISE)</b>		<b>2'025'000.00</b>
		<b>Crédit voté par le CG</b>	<b>1'815'000.00</b>
		<b>Différence</b>	<b>210'000.00</b>

## ***Deuxième partie***

### **7 LA DEUXIEME ETAPE DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DES LOCAUX**

#### **Priorités et innovations**

Les objectifs que nous souhaitons atteindre avec l'engagement des travaux de cette deuxième étape portent sur deux secteurs prioritaires de l'institution :

- le libre accès en lecture publique, qui n'a plus été modifié depuis 30 ans, requiert un réaménagement complet de ses espaces sur deux

étages pour faire face à son développement et répondre aux normes en vigueur<sup>6</sup>

- les fonds spéciaux, qui manquent d'espace de stockage et d'équipement, doivent être mis en sécurité conformément aux normes de conservation en vigueur pour les archives et les imprimés.

## **7.1 PREMIER SECTEUR : le libre accès**

Pour faciliter l'accès aux documents de grande diffusion, livres, périodiques, disques, DVD, le libre accès est la solution privilégiée aujourd'hui par toutes les bibliothèques, qu'elles soient cantonales, publiques ou universitaires. Ses limites quantitatives sont marquées par deux seuils : le seuil de capacité en documents des salles publiques et le seuil de saturation des usagers. Cette notion, encore peu répandue, ne s'applique qu'aux gros équipements : au-delà d'une certaine quantité de livres en libre accès dans une même salle (80'000).

### **7.1.1 Trois raisons postulent en faveur d'un espace mieux adapté à son fonctionnement**

C'est justement l'absence de capacité en documents de ses espaces actuels qui pose problème. La Bibliothèque de la Ville est actuellement dans l'impossibilité de disposer logiquement ses collections qui représentent quelque 60'000 documents (romans, biographies, documentaires, DVD, etc.) confinés dans une surface trop exiguë de 445 m<sup>2</sup> alors qu'elle devrait bénéficier de plus de 1'800 m<sup>2</sup> selon les normes mentionnées.

Trois raisons postulent en faveur d'une surface mieux aménagée.

Première raison. L'espace réservé au libre accès en lecture publique doit se concevoir comme un espace ouvert, spacieux et accueillant dans lequel la population doit se sentir à l'aise et circuler sans contrainte.

Deuxième raison. Les collections en libre accès doivent être alimentées de manière régulière par les nouvelles acquisitions (4'000 nouveaux documents annuellement). Elles doivent donc être accessibles de façon cohérente et de manière aisée.

Troisième raison. La Bibliothèque de la Ville souhaite poursuivre son travail d'animation et d'exposition. Pour assurer cette activité culturelle, il

---

<sup>6</sup> Normes pour les bibliothèques de lecture publique. Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 1996, 60 p.

Il s'agit d'un instrument de travail pour les instances professionnelles, les autorités et les bibliothécaires. Les normes sont des recommandations qui visent à aider les bibliothèques dans leur organisation, leur construction, leur aménagement, etc.

convient de bénéficier d'un espace accessible qui puisse remplacer l'ancienne salle d'exposition située au 4<sup>e</sup> étage !

### **7.1.2 Quelles sont les principales innovations qui seront apportées au libre accès au terme de la transformation ?**

Sur deux étages, les usagers, jeunes et adultes, pourront donner libre cours à leurs pratiques d'information au cœur des collections. Ils bénéficieront, notamment, d'espaces thématiques, de plus de places de travail, de coins-lecture, d'un mobilier spacieux et bien adapté, d'une meilleure accessibilité aux collections réparties de manière plus cohérente.

Voici, plus en détail, quatre innovations du projet :

#### **- Une surface supplémentaire de 290 m<sup>2</sup>**

Grâce à une surface supplémentaire de 60%, compte tenu de l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage, il est prévu d'installer, notamment, une banque d'information qui va canaliser une part importante des renseignements donnés aux usagers. Cette banque d'information est prévue en appoint de l'activité du prêt qui est la plus mobilisatrice du libre accès : non seulement celle par laquelle elle remplit son rôle de diffuseur, de médiateur, mais aussi l'activité la plus spectaculaire, celle qui doit occuper une place centrale dans les locaux publics. La banque d'information va donc remplir plusieurs fonctions à la fois : l'accueil, les renseignements sur la vie de l'institution et sur ses collections, l'aide au lecteur dans sa recherche documentaire, l'inscription des lecteurs, etc.

#### **- Une capacité documentaire additionnelle de 30 %**

1'700 mètres linéaires de rayonnages, soit une augmentation de 30% de ses capacités actuelles, permettront de présenter ses collections sur une surface qui pourra combiner les espaces d'accueil, d'animation et de recherche documentaire. La Bibliothèque de la Ville pourra ainsi mettre en œuvre les conceptions actuelles dans l'ordonnancement de la classification décimale universelle et regrouper de manière logique des domaines et des secteurs dispersés, par exemple un espace musique avec livres, périodiques et disques, un espace fiction avec livres, périodiques et DVD, etc.

#### **- Un mobilier et une signalétique appropriés**

Dans ces deux domaines, rien n'a été laissé au hasard. L'étude du mobilier est un sujet complexe, les exigences à respecter sont nombreuses et variées tant en ce qui concerne la qualité, la solidité et l'esthétique des meubles que leurs caractéristiques techniques. S'il est vrai que l'étude détaillée de l'équipement et du mobilier n'intervient, la plupart du temps, que lorsque les travaux sont commencés ou sur le point

de l'être, toutes les grandes options doivent cependant avoir été prises au stade de la programmation des équipements. Tous les besoins du libre accès en mobilier, équipement et en places assises ont d'ores et déjà été analysés et traduits dans deux cahiers des charges<sup>7</sup> rédigés par la direction.

### **- Un accès facilité par l'ascenseur**

Désormais les usagers, et en particulier les personnes handicapées, pourront accéder de manière autonome avec l'ascenseur directement au libreaccès depuis l'entrée nord évitant ainsi la barrière architecturale des escaliers pentus.

### **La cafétéria publique reste au cœur de l'institution**

Dans le rapport du 26 février 2004, l'implantation de la cafétéria était prévue sur le perron ouest de l'entrée actuelle. Nous avons réétudié la proposition initiale et avons pensé que, compte tenu de l'évolution du projet d'aménagement et du développement des locaux vers la partie est du bâtiment, il était plus logique de positionner la cafétéria au cœur de l'institution.

## **7.2 DEUXIEME SECTEUR : les fonds spéciaux**

### **7.2.1 Pour un espace adapté aux normes de conservation**

Les attentes sont fortes dans ce secteur car la place du patrimoine documentaire, écrit ou imagé, est non seulement pleinement reconnue dans le grand ensemble de ce que l'on appelle les biens culturels, mais sa spécificité est également prise en compte. Spécificité qui se traduit dans l'adoption des pratiques et des techniques de conservation, d'acquisition, d'exploitation, de préservation, de sécurité et d'accessibilité de ce patrimoine. L'accès aux archives ne peut pas être direct, elles doivent être protégées contre tout type de variation climatique<sup>8</sup>, elles doivent bénéficier des points de lecture spéciaux pour leur consultation et, finalement, obéir à des règles de conservation différenciée et à des normes.

### **7.2.2 La question de la conservation des fonds culturels archivistiques**

Si soucieuse qu'elle soit d'assurer le développement de la lecture publique, on comprend que la Bibliothèque de la Ville n'entend pas se

---

<sup>7</sup> Création de la signalétique documentaire et d'orientation. La Chaux-de-Fonds, janvier 2005, 6 p.  
Projet d'agencement du libre accès en lecture publique. La Chaux-de-Fonds, janvier 2005, 5 p.

<sup>8</sup> Martin Strebel. Conservation et sauvegarde des biens culturels libraires, documentaires et des œuvres graphiques ; manuel pour archives, bibliothèques, musées, collections. Huzenschwil : M. Strebel, 1996

désintéresser des questions qui touchent la préservation et la sécurité des collections patrimoniales. Celles-ci s'accroissent et représentent aujourd'hui plus de 550'000 documents. Elles constituent donc une partie conséquente du patrimoine documentaire des Montagnes neuchâtelaises. Vouloir s'occuper de ces fonds culturels, dont quelques-uns sont d'intérêt national, voire international (Le Corbusier, Jules Humbert-Droz, Léon Bopp, Edmond Privat, Service civil international, Albert Béguin, etc.), c'est accepter que leur acquisition, leur conservation et leur mise en sécurité bénéficient d'aménagements distincts de ceux qui régissent l'ensemble des collections courantes.

S'il faut se féliciter de la présence des fonds spéciaux dans la Bibliothèque de la Ville qui partage ses fonctions de bibliothèque publique avec celles de bibliothèque patrimoniale, il faut être conscient que cette gestion différenciée nécessite non seulement une organisation et des compétences spécifiques, mais un équipement adapté. Le souhait qu'ils soient mieux préservés, mieux sécurisés et par conséquent mieux intégrés dans le processus de modernisation des locaux, doit être pris en compte. Nous nous félicitons que ces questions aient pu être étudiées et planifiées dès la phase de programmation du projet.

Signalons à cet égard, sur le plan cantonal, l'étude liminaire pour le déplacement du Service des archives de l'Etat sur le site des anciens Abattoirs. Cette étude qui s'attache à faire le point sur la situation actuelle des archives cantonales sous les aspects des quantités, des conditions de stockage et de la fonctionnalité des locaux, prend en compte les synergies possibles avec l'implantation d'autres services d'archives, en particulier, les archives communales. L'étude de ce dossier, avec ses options, se poursuit entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat.

### **7.2.3 Quelles sont les innovations qui seront apportées dans le secteur de la conservation du patrimoine documentaire au terme de la transformation ?**

Elles portent essentiellement sur deux points : la capacité des nouveaux espaces mis à disposition et les conditions de conservation et de sécurité. Autrement dit, la Bibliothèque de la Ville pourra bénéficier :

- de **220 m<sup>2</sup>** répartis dans les sous-sols est et nord exclusivement réservés à l'accueil des collections ;
- d'un **local de pré-archivage** permettant de nettoyer les archives et d'effectuer le tri et le conditionnement des fonds anciens ;
- d'un **nouveau local pour le secteur reliure et restauration** ;
- des **conditions de conservation et de sécurité surveillées** en permanence ;
- des **équipements correspondants aux supports** ;
- d'un **mobilier moderne** pouvant accueillir tous les types de documents (archives, livres de tous formats, affiches, etc.).

Voici, plus en détail, trois des principales innovations du projet :

**- La mise en sécurité des fonds spéciaux**

Longtemps dispersés, les fonds spéciaux dont l'importance a été rappelée, pourront enfin être rassemblés dans des locaux adéquats équipés d'un système d'alarme feu et eau permettant de réagir rapidement aux risques d'accidents et de catastrophes.

**- Des équipements adaptés pour la protection du patrimoine**

Les magasins de conservation vont se présenter comme des espaces clos, accessibles par le personnel uniquement, mais bien reliés aux services publics. Grâce à un mobilier adapté, il sera permis de conserver, dans des espaces de stockage distincts et sécurisés, les collections patrimoniales.

Il faut en revanche relever que plus de 20'000 ouvrages appartenant aux fonds imprimés anciens ne bénéficieront toujours pas d'un local de stockage sécurisé. Il s'agit, notamment, des collections entreposées sous les toits, avec les risques que cela comporte. **Pour pallier cette situation, il est nécessaire de finaliser progressivement l'équipement (rayonnages mobiles) des sous-sols en adaptant le budget « Biens, services et marchandises » de la Bibliothèque de la Ville.**

**- La restauration conservatrice**

Avec un atelier équipé pour assurer la restauration des documents, la Bibliothèque de la Ville pourra appliquer une politique préventive en la matière. Une analyse récente de l'état de conservation des fonds imprimés a permis d'identifier de nombreux ouvrages menacés de destruction. Elle a pris la décision de planifier une campagne de restauration sur plusieurs années. Dans ce secteur, nous nous réjouissons d'ores et déjà de relever le récent accord de collaboration passé entre la HEP-BEJUNE et la Bibliothèque de la Ville qui va se charger des travaux de restauration des ouvrages abîmés de cette institution.

## **8 DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME ETAPE**

### **8.1 Quelques considérations sur le bâtiment**

Rappelons que cette gigantesque et hardie construction qu'est le Collège industriel date de 1868. Raison pour laquelle nous avons pris soin de faire effectuer des sondages dans quelques locaux.

Compte tenu des résultats obtenus, il s'avère impératif de renforcer diverses structures dans les secteurs qui vont accueillir des charges très

importantes. C'est le cas notamment des planchers des salles du 1<sup>er</sup> étage et du rez-de-chaussée supérieur en prévision de l'aménagement des collections en libre accès.

L'envergure du projet implique également le renforcement de l'infrastructure électrique et informatique, l'installation d'un dispositif de détection incendie dans toutes les zones de conservation et la pose de quelques portes coupe-feu dans la partie scolaire du bâtiment N° 6.

## **8.2 Présentation des travaux de la deuxième étape**

Compte tenu de la suppression de l'entrée actuelle située côté est du bâtiment, il est prévu de réaménager cet espace avec une terrasse surélevée, équipée d'un banc en pierre. Il s'agit précisément d'enlever la dernière volée d'escaliers (anciens éléments récupérés d'une démolition) et de recréer un contre-cœur identique aux deux autres fenêtres dans le souci esthétique du bâtiment.

### **Aile ouest du bâtiment**

#### **□ Sous-sol nord et cafétéria du personnel**

- Excavation des chapes et des carrelages.
- Création d'un radier en béton armé devant supporter les lourdes charges des rayonnages mobiles.
- Mise en conformité des installations électriques et pose d'un éclairage adapté aux normes de conservation.
- Contrôle et modification des installations sanitaires afin d'éviter les problèmes d'inondation (l'alimentation de la fontaine passe dans les locaux où sont installés les rayonnages mobiles).
- Installation des rayonnages mobiles adaptés aux grands formats (affiches, ouvrages, etc.) y compris les rails.
- Aménagement d'une cafétéria et d'un vestiaire pour le personnel.
- Réaménagement des collections précieuses et des archives.

#### **□ Rez-de-chaussée supérieur et premier étage**

- Déménagement des collections en lecture publique (60'000 documents).
- Renforcement partiel des sols permettant de supporter l'installation du mobilier et autres rayonnages (600 kg/m<sup>2</sup>).
- Réfection des sols et du revêtement.
- Ouverture de différents passages facilitant la circulation des publics.
- Démolition du faux-plafond et pose d'un nouveau.
- Adaptation de l'installation électrique et installation des luminaires.
- Refonte partielle de la distribution informatique/télématique.
- Création d'une nouvelle zone de prêt et installation d'un nouvel agencement (mobilier).
- Réinstallation des collections en libre accès et pose de la signalétique.

□ **Deuxième et troisième étages**

Rafraîchissement de 5 salles initialement affectées à la conservation des documents et aux bureaux.

Installation de l'infrastructure pour les bureaux de la direction et du secrétariat.

**9 COÛTS DES TRAVAUX DE LA SECONDE ETAPE**

**TTC**

<b>CFC TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
<b>1</b>		
	<b>11 Déblaiement, préparation du terrain</b>	<b>87'800.00</b>
	<b>13 Installations de chantier en commun</b>	<b>12'500.00</b>
	<b>TOTAL CFC 1 'TRAVAUX PREPARATOIRES'</b>	<b>100'300.00</b>
<b>CFC BÂTIMENT</b>		
<b>2</b>		
	<b>20 Excavation</b>	<b>-</b>
	<b>21 Gros œuvre 1</b>	<b>410'700.00</b>
	<b>22 Gros œuvre 2</b>	<b>18'500.00</b>
	<b>23 Installations électriques</b>	<b>341'600.00</b>
	<b>24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air</b>	<b>57'800.00</b>
	<b>25 Installations sanitaires</b>	<b>26'100.00</b>
	<b>27 Aménagements intérieurs 1</b>	<b>293'800.00</b>

	<b>28</b>	<b>Aménagements intérieurs 2</b>	<b>445'900.00</b>
	<b>29</b>	<b>Honoraires</b>	<b>408'300.00</b>
		<b>TOTAL CFC 2 'BATIMENT'</b>	<b>2'002'100.00</b>
<b>CFC</b>	<b>3</b>	<b>EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION</b>	
	<b>37</b>	<b>Aménagements intérieurs 1</b>	<b>171'400.00</b>
		<b>TOTAL CFC 3 'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION'</b>	<b>171'400.00</b>
<b>CFC</b>	<b>4</b>	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	
	<b>41</b>	<b>Constructions</b>	<b>800.00</b>
	<b>46</b>	<b>Petits tracés</b>	<b>3'600.00</b>
		<b>TOTAL CFC 4 'AMENAGEMENTS EXTERIEURS'</b>	<b>4'400.00</b>
<b>CFC</b>	<b>5</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE</b>	
	<b>51</b>	<b>Autorisations, taxes</b>	<b>17'300.00</b>
	<b>52</b>	<b>Echantillons, maquettes, reproduction, documents</b>	<b>20'500.00</b>
	<b>53</b>	<b>Assurances</b>	<b>7'500.00</b>
	<b>55</b>	<b>Prestations du Maître d'Ouvrage</b>	

	<b>(déménagement)</b>	<b>49'300.00</b>
<b>56</b>	<b>Autres frais secondaires</b>	<b>11'000.00</b>
<b>58</b>	<b>Comptes d'attente pour provisions, réserves</b>	<b>138'300.00</b>
		<b>243'900.00</b>
<b>CFC 9</b>	<b>AMEUBLEMENT ET DECORATION</b>	
<b>90</b>	<b>Meubles</b>	<b>340'800.00</b>
<b>94</b>	<b>Petit inventaire</b>	<b>46'500.00</b>
<b>98</b>	<b>Œuvre d'art</b>	<b>10'000.00</b>
	<b>TOTAL CFC 9 'AMEUBLEMENT'</b>	<b>397'300.00</b>
	<b>TOTAL GENERAL NET (TVA 7.6% COMPRISE)</b>	<b>2'920'000.00</b>

Le décompte final des travaux sera établi au terme de l'achèvement des deux étapes.

En ce qui concerne les coûts induits à la suite des travaux au sous-sol, ils se montent à Fr. 38'250.- (conciergerie 20%, ascenseur, chauffage et électricité).

## **10 FONCTIONNEMENT DU LIBRE ACCES PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION**

En prévision des travaux du rez-de-chaussée supérieur et du 1<sup>er</sup> étage, il est convenu de transférer provisoirement les 60'000 documents du libre accès avant l'installation du chantier. D'un commun accord avec le Conseil communal et d'entente avec le personnel, tout a été mis en œuvre par la

direction pour tenter de conserver l'accès à une partie des collections de la lecture publique pendant la durée des travaux ; cette option ne pouvant être envisageable que dans l'environnement direct de l'institution pour des raisons de gestion et de commodité.

Toutes les possibilités étudiées se sont révélées irréalisables (ancienne halle de gymnastique, ancien stand, poste de quartier, sous-sols rénovés, etc.). La solution a été offerte, une fois de plus, par la direction de l'École secondaire de Numa-Droz vers laquelle nous nous sommes approchés. Deux salles de classes et le futur centre de documentation seront mis à la disposition de la Bibliothèque de la Ville pour assurer un service réduit provisoire durant la durée des travaux. Relevons ici l'excellente collaboration entre les deux institutions. Grâce à cette alternative, les usagers pourront accéder à certaines collections de la lecture publique au 1<sup>er</sup> étage de l'aile est du bâtiment. Une information sera communiquée en temps opportun aux usagers.

Les autres secteurs publics de la Bibliothèque de la Ville (salle de lecture, discothèque, DAV) resteront accessibles aux usagers.

## **11 PLANIFICATION ET CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX**

2005

- Dès avril :
  - préparation du déménagement des fonds documentaires et des archives entreposés aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> étages et au sous-sol nord.
- Mai : - installation provisoire
  - aménagement des salles en prévision de l'installation des bureaux de la direction, du secrétariat, du catalogage, etc.
  - installation des rayonnages mobiles au sous-sol est
- Fin juin :
  - déménagement des collections du libre accès
- Juillet :
  - début du chantier (transformations du rez-de-chaussée, du 1<sup>er</sup> étage et de la cage d'escaliers pour l'ascenseur)
- Mi-août :
  - ouverture provisoire du libre accès dans le collège Numa-Droz
  - travaux de transformation partielle du sous-sol ouest
  - aménagement du sous-sol nord est
- Décembre :
  - réaménagement des collections du libre accès.

2006

- réaménagement des collections patrimoniales dans les rayonnages mobiles de l'aile est

- l'achèvement des travaux est prévu au printemps
- installation des rayonnages mobiles (salle nord ouest)
- aménagement de la cafétéria du personnel.

En prévision de l'installation de l'ascenseur pendant les vacances scolaires, il est convenu de fermer la lecture publique de fin juin à mi-août pour éviter le maximum de nuisances.

## **12 LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION**

La Commission de construction a été constituée en mai 2004. Cette commission est composée, aujourd'hui, de 6 personnes :

- la directrice des Affaires culturelles
- le directeur des Bibliothèques de la Ville
- la présidente de la Commission de la Bibliothèque
- l'architecte mandaté
- l'architecte communal
- le contrôleur financier.

Un mandat a été confié à un expert extérieur sur la question complexe de la conservation du patrimoine documentaire.

Les procès-verbaux sont rédigés par la direction des Bibliothèques de la Ville.

## **13 CONSULTATION DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Ce rapport a été présenté à la Commission de la Bibliothèque qui l'a accepté dans sa séance du 7 février 2005 par 5 voix sans opposition.

## **14 CONCLUSION**

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre premier rapport du 26 février 2004, le Conseil communal continue d'estimer qu'il est nécessaire de poursuivre le projet de transformation des locaux de la Bibliothèque de la Ville tel qu'il vous est proposé dans ce rapport. En effet, comme nous l'avons déjà relevé, les besoins exprimés par la Commission de la Bibliothèque sont fondés. La situation que nous connaissons actuellement n'est pas satisfaisante si les travaux de la première étape ne peuvent pas être complétés par l'engagement de cette seconde étape qui s'avère obligatoire. Ainsi la première phase pourra s'achever conformément aux objectifs du plan de développement de l'institution approuvé par le Conseil communal qui ne reviendra pas à moyen terme avec une nouvelle demande.

Ainsi, afin d'éviter tout hiatus dans le déroulement des travaux en cours et afin d'assurer une suite favorable à la décision du Conseil général du 23 mars 2004 qui accordait un crédit de Fr 1'815'000.- pour réaliser la première étape des travaux, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les crédits demandés pour assurer la continuité de ce projet en votant les arrêtés ci-dessous.

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
vu un rapport du Conseil communal  
vu le préavis de la Commission de la Bibliothèque de la Ville

arrête

**Arrête no 1**

**Article premier.**- Un crédit de Fr. 2'920'000 TTC est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :  
le réaménagement du rez-de-chaussée supérieur et du 1<sup>er</sup> étage pour le libre accès en lecture publique, des sous-sols du bâtiment pour la mise en sécurité et la conservation du patrimoine documentaire et le rafraîchissement de 5 salles initialement occupées par les fonds spéciaux.

**Article 2.-** Cet investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Arrête no 2**

**Article premier.**- Un crédit complémentaire de Fr. 210'000.- est accordé au Conseil communal pour achever la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :

l'installation d'un ascenseur dans le corps central du bâtiment N° 6 du collège de Numa-Droz, l'assainissement de ses alentours et les travaux préparatoires aux étapes suivantes.

**Article 2.-** Cet investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Annexe : - un jeu de plans  
- tableau de correspondance des coûts calculés en CFE et CFC